

Vn 05

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT
d'ISSOIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de SAINT DONAT

de la Commune de SAINT-DONAT

L'an deux mil cinq le neuf décembre à vingt et une heures le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur François MARION, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 03 décembre 2005.

Présents : Yves CHASSAGNE, Mireille GREGOIRE, Marie-Hélène LACHAISE, Marie-Hélène MARCHE, Martine MARION, Christophe RANON.

Absents : Marie-France BOUCHERON, Maurice BELLON (excusé), Marc CHARBONNEL (excusé), René CHAZAUD.

Secrétaire de séance : Martine MARION.

Objet :- Zonage d'assainissement : Approbation du zonage d'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'en application de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestique et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et si elles le décident, leur entretien.

Monsieur le Maire rappelle qu'à cette fin, par délibération en date du 1^{er} juillet 2005, le Conseil municipal a décidé de procéder à l'actualisation du zonage d'assainissement.

Par délibération du 08 septembre 2005, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de délimitation du zonage réglementaire précité et a décidé de la mise à l'enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 03 novembre 2005 au 03 décembre 2005 en mairie de Saint-Donat.

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée qu'aucune observation n'a été formulée lors de l'enquête publique.

Après lecture du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le zonage d'assainissement tel qu'il est défini par la notice explicative justifiant la délimitation des zonages d'assainissement et par le plan ci-annexés.
- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

A Saint-Donat le 15 décembre 2005.

Le Maire,

François MARION.



Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le

16 DEC. 2005





*Ce plan a été reçu en
Sous-Prefecture d'Issoudun
le 18 juillet 2005.
Le Maire,*



COMMUNE DE SAINT-DONAT

Mise à jour du zonage d'assainissement

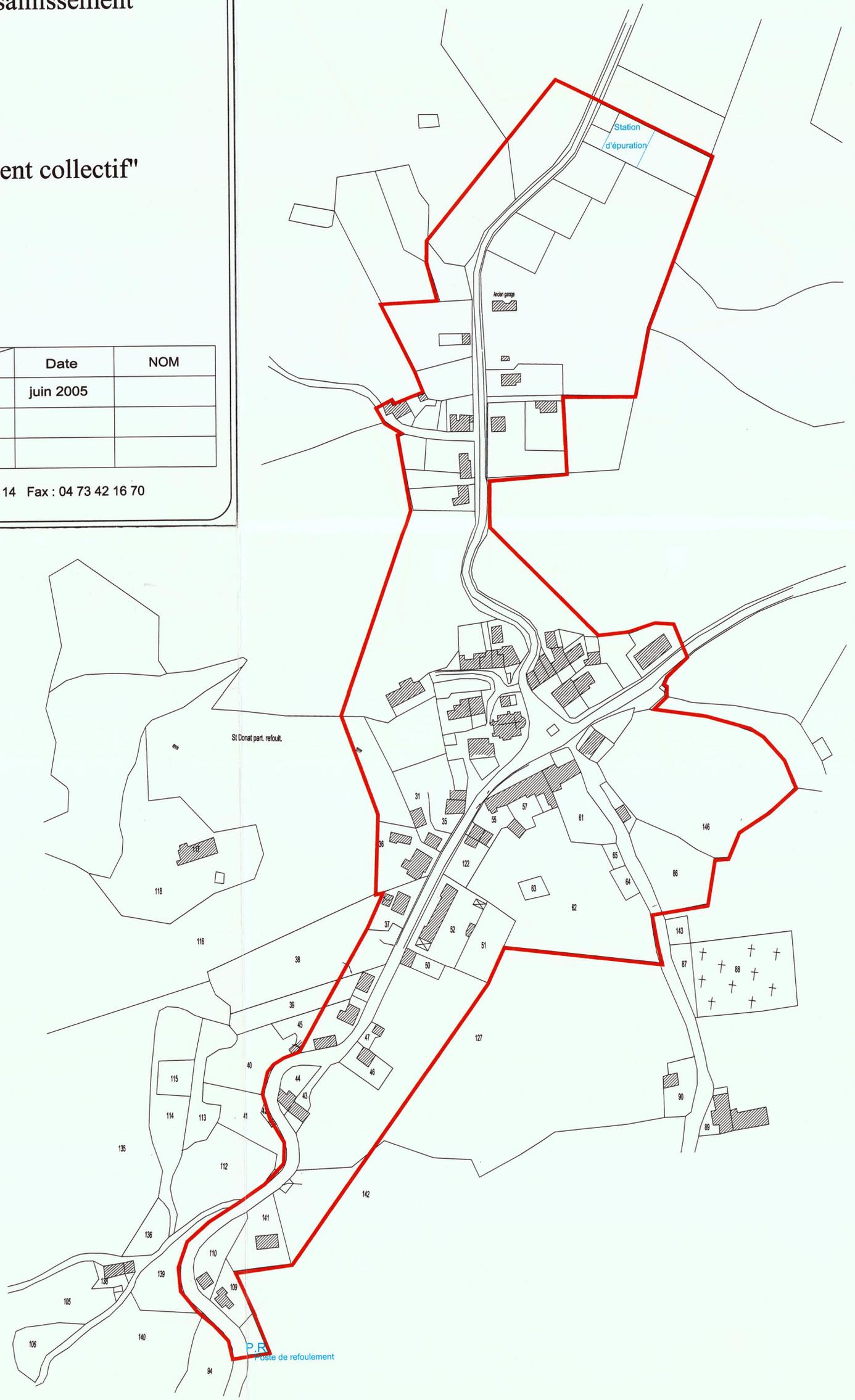
Plan de zonage

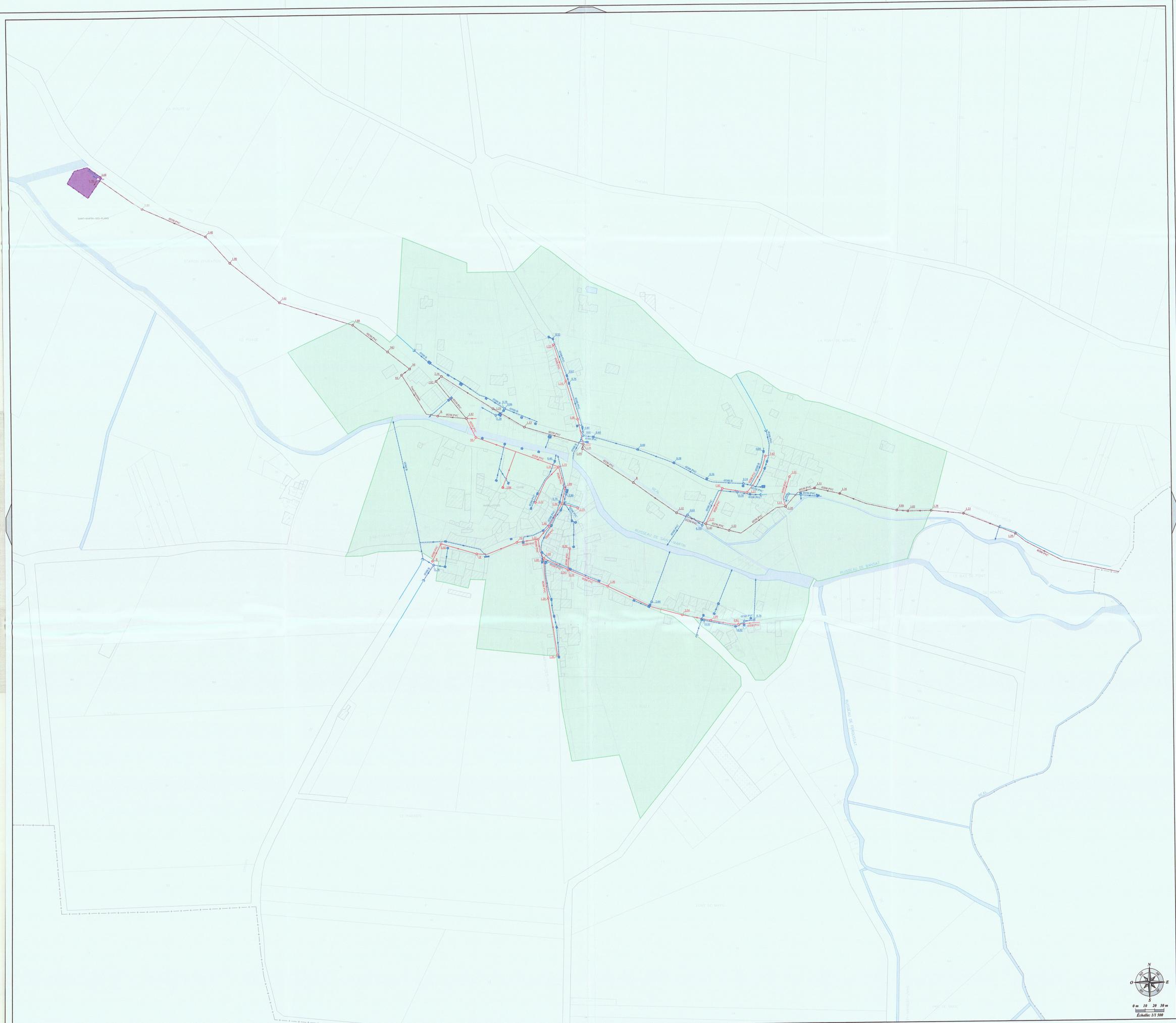
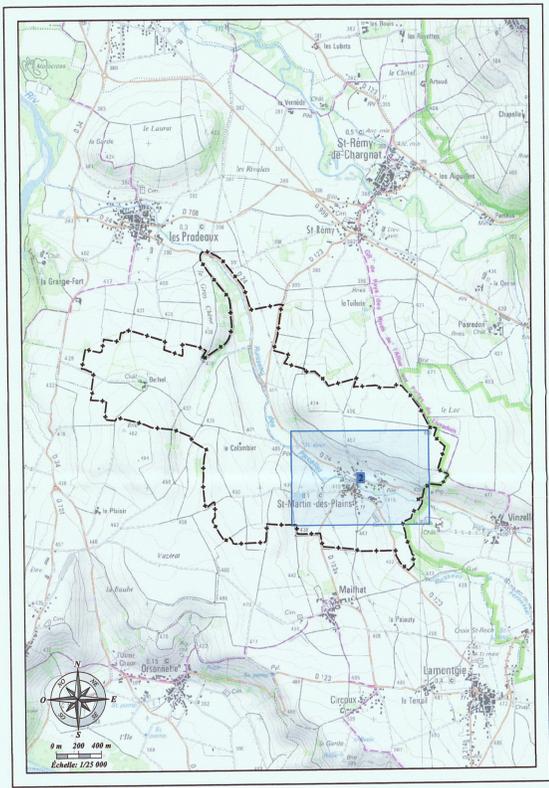
Plan de la zone "assainissement collectif"

Echelle 1/2000

Légende		Date	NOM
	Limite de la zone d'assainissement collectif.	Dessiné	juin 2005
		Modifié,	

BP 43- Marmilhat 63370 LEMPDES Tél.: 04 73 42 14 14 Fax : 04 73 42 16 70





LÉGENDE

—	RÉSEAU INTERCOMMUNAL EXISTANT	—	AVALOIR EXISTANT
—	RÉSEAU D'EAUX USEES EXISTANT	—	GRILLE-AVALOIR EXISTANTE
—	RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES EXISTANT	—	GRILLE RECTANGULAIRE EXISTANTE
—	FOSSÉ EXISTANT	—	GRILLE EXISTANTE
—	REGARD INTERCOMMUNAL EXISTANT	—	PRISE DE FOSSE EXISTANTE
—	REGARD D'EAUX USEES EXISTANT	—	FONTAINE EXISTANTE
—	REGARD D'EAUX PLUVIALES EXISTANT	—	ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE RESTE DU TERRITOIRE COMMUNAL EST CLASSÉ EN ZONE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
 COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-PLAINS

375

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

B	20/05/2014	J. D.S.GOMES	Modifications	F. THIRIET
A	28/10/2013	J. D.S.GOMES	Première suite	Q. GRAIL
Indice	Date	Dessiné par	Modification	Vérifié par

Fond de plan dressé par : SAFEGE | Nom du fichier : 12CC031_ASS.dwg | Format : 1050.00 mm x 742.50 mm

CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Numéro de plan	2	<p>Agence de CLERMONT-FERRAND ZAC de Chels 3 Rue Enrico Fermi - BP318 63448 ROMAGNAT Tél: +33(0)4 73 19 59 88 Fax: +33(0)4 73 19 59 89 E-mail: clermont@safeg.fr</p>
Numéro d'étude	12CC031	
Échelle	1/1 500	
Chef de projet	F. THIRIET	